



HAUTE-RIVOIRE

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-six septembre deux mil vingt-quatre, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Nicolas MURE, Christelle SEVE, Gilles CHAVEROT, Sylvain MOULIN, Alain MICHEL, Mathieu RAZY, Anaïs VERNAY, Pierre-Aymeric PONCHON, Mélissa GOUBIER.

Étaient excusés : Pascale GERIN qui a donné pouvoir à Mélissa GOUBIER, Nathalie JACQUEMOT qui a donné pouvoir à Nicolas MURE, Florent VENET qui a donné pouvoir à Christelle SEVE, David BERTHET qui a donné pouvoir à Gilles CHAVEROT, Sandrine FACON qui a donné pouvoir à Pierre-Aymeric PONCHON, Caroline PAYMAL qui a donné pouvoir à Mathieu RAZY.

Secrétaire de séance : Sylvain MOULIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :
Sylvain MOULIN.

Approbation du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 août 2024 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Attribution des lots 6a et 6b du marché public relatif à la construction d'un pôle multigénérationnel
- Convention relative à la mise en place de consultations juridiques en mairie
- Convention relative à la réalisation de travaux d'aménagements de voirie avec la CCMDL
- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents, en lien avec le SYDER
- Questions diverses.

I) Délibération n°2024-59 : Attribution des lots 6a et 6b du marché public relatif à la construction d'un pôle multigénérationnel

M. le Maire rappelle que le lot n°6 – menuiseries extérieures bois- serrurerie – du marché public à procédure adaptée pour la construction d'un pôle multigénérationnel a été déclaré infructueux en raison d'une seule offre déposée jugée inacceptable.

Le lot n°6 a ainsi été relancé en deux lots distincts :

- 6A : Menuiseries extérieures bois
- 6B : serrurerie.

Suite à l'analyse des offres et la phase de négociation qui a suivi, il convient d'attribuer ces deux lots.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution des lots du marché public relatif à la construction d'un pôle multigénérationnel aux entreprises suivantes :

Lots	Intitulés des lots	Entreprises attributaires	Montant HT en €	Montant TTC en €
6A	Menuiseries extérieures bois	Menuiserie BLANC	46 166.00	55 399.20
6B	Serrurerie	TARRES	32 267.00	38 720.40

AUTORISE M. le Maire à signer ces deux lots ainsi que les différents documents d'exécution du marché public dont les avenants.
PRECISE que les crédits correspondants seront prévus au budget.

2) Délibération n°2024-60 : Convention relative à la mise en place de consultations juridiques en mairie

Un nouveau service à la population est envisagé : proposer des consultations juridiques gratuites de 15 minutes en mairie tous les premiers vendredis de chaque mois. Celles-ci seront proposées par un avocat du barreau de Lyon,

Les consultations ont pour objet de répondre à une problématique juridique ou judiciaire simple, ne nécessitant pas une étude approfondie de documents. Elles permettent de déterminer les possibilités offertes au requérant pour la défense de ses droits.

Au regard de la contrainte de durée de la consultation, les informations données dans le cadre de celle-ci ne seront que d'ordre général, pour l'explication d'un point de droit.

Une convention entre les deux parties définit les modalités d'organisation de ces consultations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le projet de convention avec Maître Gaël MOREL, avocat au barreau de Lyon.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

3) Délibération n°2024-61 : Convention relative à la réalisation de travaux d'aménagements de voirie avec la CCMDL

La Communauté de communes des Monts du Lyonnais est seule compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

La commune souhaite entreprendre des travaux de voirie sur les chemins suivants : du Bois, du Sabotier, de la Grand-Croix et de la Terrasse, sous la maîtrise d'ouvrage de la CCMDL.

Or, le montant prévisionnel des travaux dépasse le solde de l'enveloppe allouée à la commune par la CCMDL pour l'année 2024 qui s'élève à 62 270€.

Ainsi, il convient de mettre en place un fonds de concours sur la base de la différence entre le montant définitif des travaux et l'enveloppe financière allouée par la CCMDL. Une convention définit les conditions administratives et financières de la réalisation de ces travaux de réfection de voirie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le projet de convention avec la CCMDL, tel qu'annexé à la présente délibération.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent.

4) Délibération n°2024-62 : Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents, en lien avec le SYDER

Le renouvellement d'un groupement de commandes est envisagé pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Pour les clients éligibles aux TRV, la loi n°2024-330 du 11 avril 2024 visant à protéger le groupe EDF d'un démembrement a ouvert de nouveau aux TRV à compter du 1er janvier 2026 les PDL en segment C2 et C4 >36 kVA.

Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Le coordonnateur du groupement sera le SYDER. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. Il est également chargé de signer et de notifier les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur du groupement, le SYDER.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés.

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires.

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les décisions du Maire

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables et permis de construire déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

M. le Maire :

- Fait part de la mise en ligne du marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire. La date prévisionnelle de fin de travaux est prévue en début d'année 2027.
- Fait part de la fin du contrat de fourrière animale au 31 décembre prochain. Un nouveau prestataire doit être trouvé.
- Rappelle les animations prévues au sein de la bibliothèque dans le cadre du week-end des « biblios en folie » les 28 et 29 septembre.
- Indique que la cérémonie du lundi 11 novembre aura lieu à 11h.
- Fait le point sur l'acquisition de colonnes aériennes et semi-enterrées prévue en début d'année prochaine.

M. RAZY :

- ❖ Fait le point sur le fonctionnement de la plateforme de déchets verts. L'installation de caméras de surveillance est prévue afin de limiter les dépôts indésirables constatés amenés par des particuliers (terre, cailloux, plastiques...), de même que l'installation de blocs en béton pour éviter la propagation de la renouée du japon, une plante invasive, sur toute la plateforme.
- ❖ Revient sur le projet de plantation d'une haie en lien avec les élèves de l'école publique.

P-A. PONCHON :

- Revient sur le déroulement sur marché de Noël le 24 novembre prochain.
- Indique que le babyfoot ne fonctionne plus.
- Signale qu'un arbre est mort au parc aux biches.

G. CHAVEROT :

- Indique que le curage de la station d'épuration des Prébendes et l'épandage chez les agriculteurs a été réalisé.

La séance est levée à 22h40.